



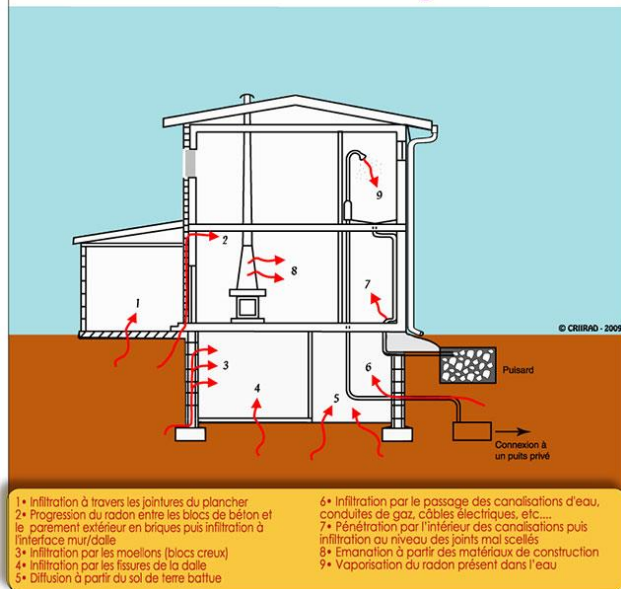
www.clcv.org

Union Régionale CLCV
Auvergne Rhône Alpes

Visioconférence du Puy-de-Dôme
Lundi 09 novembre 2020

Action de Prévention des risques liés au Radon dans les habitations

Les voies d'entrée du gaz radon

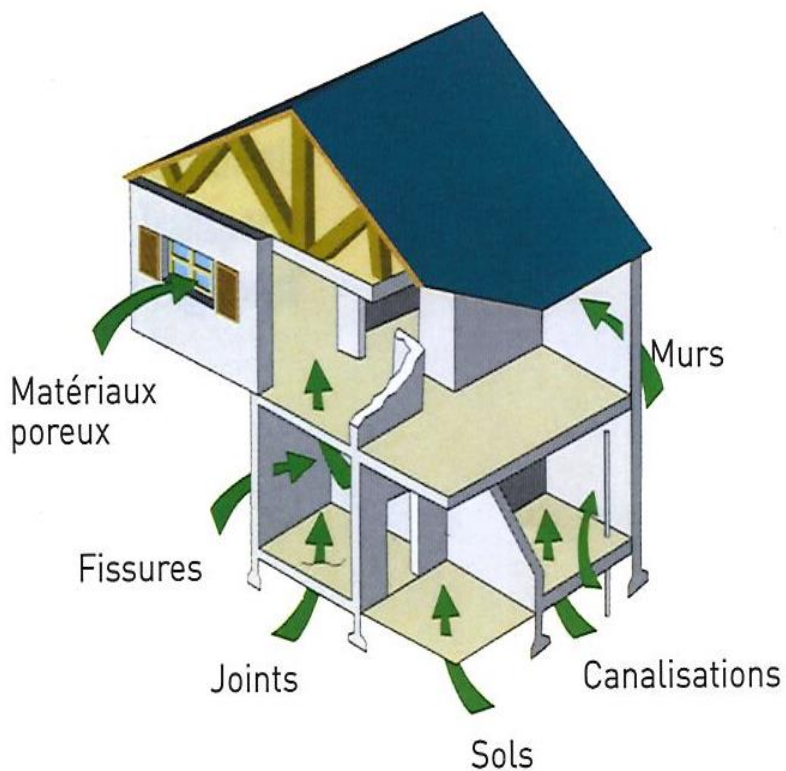


en partenariat avec





Du radon dans ma maison ?



***On en parle,
On agit !***



Radon : de quoi s'agit-il ?

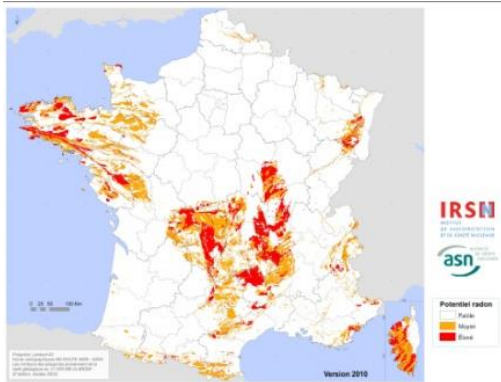
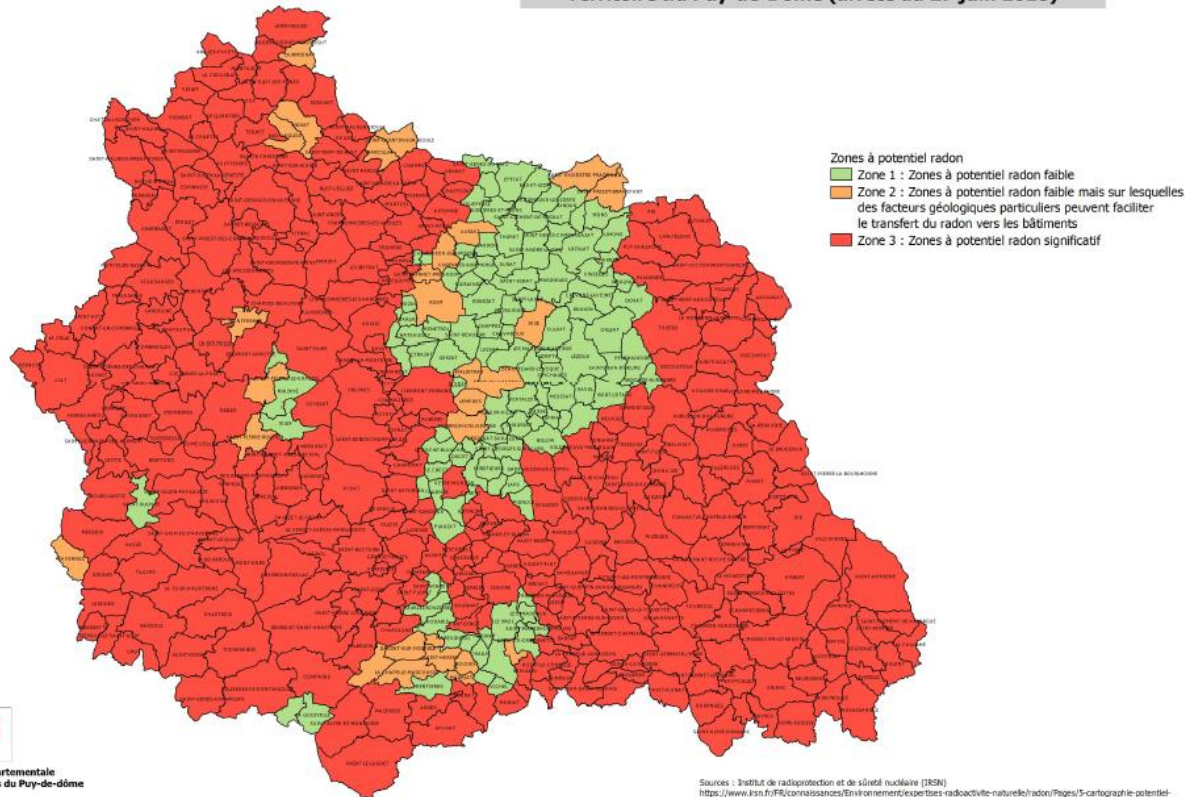


Figure 1 : Carte du potentiel radon des formations géologiques à l'échelle 1:1 000 000, version 2018

**Délimitation des zones à potentiel radon
Territoire du Puy-de-Dôme (arrêté du 27 juin 2018)**



Gaz radioactif incolore, inodore, présent naturellement dans les sols, mais plus fortement dans les régions granitiques et volcaniques.

Il provient de la désintégration naturelle de l'uranium présent dans les sols et les roches.

En fonction des caractéristiques des formations géologiques, a été établi le potentiel radon au niveau communal (cartographie interactive sur le site de l'IRSN).

Pour le Puy-de-Dôme

321 communes / 464 (69,2%) situées en zone à potentiel radon significatif (zone 3)



Radon : de quoi s'agit-il ?

Agglo Pays d'Issoire

* 35 communes en zone 3 :

Antoingt, Aulhat-Flat, Auzat-la-Combelle, Bansat, Beaulieu, Brassac-les-Mines, Champeix, Charbonnier-les-Mines, Chidrac, Coudes, Esteil, Issoire, Jumeaux, Lamontgie, Ludesse, Meilhaud, Montaigut-le-Blanc, Moriat, Orbeil, Pardines, Parent, Perrier, Saint-Babel, Saint-Etienne-sur-Usson, Saint-Floret, Saint-Genès-la-tourette, Saint-Gervazy, Saint-Jean-en-Val, Saint-Rémy-de-Chagnat, Saint-Yvoine, Sauxillanges, Sugères, Usson, Valz-sous-Chateauneuf, Varennes-sur-Usson.

Clermont Auvergne Métropole

* 11 communes en zone 3 :

Aubière, Beaumont, Ceyrat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Durtol, Nohanent, Orcines, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champanelle.



Radon : de quoi s'agit-il ?

Lorsque le radon est libéré dans l'atmosphère, la concentration est généralement faible pour ne pas être préoccupante

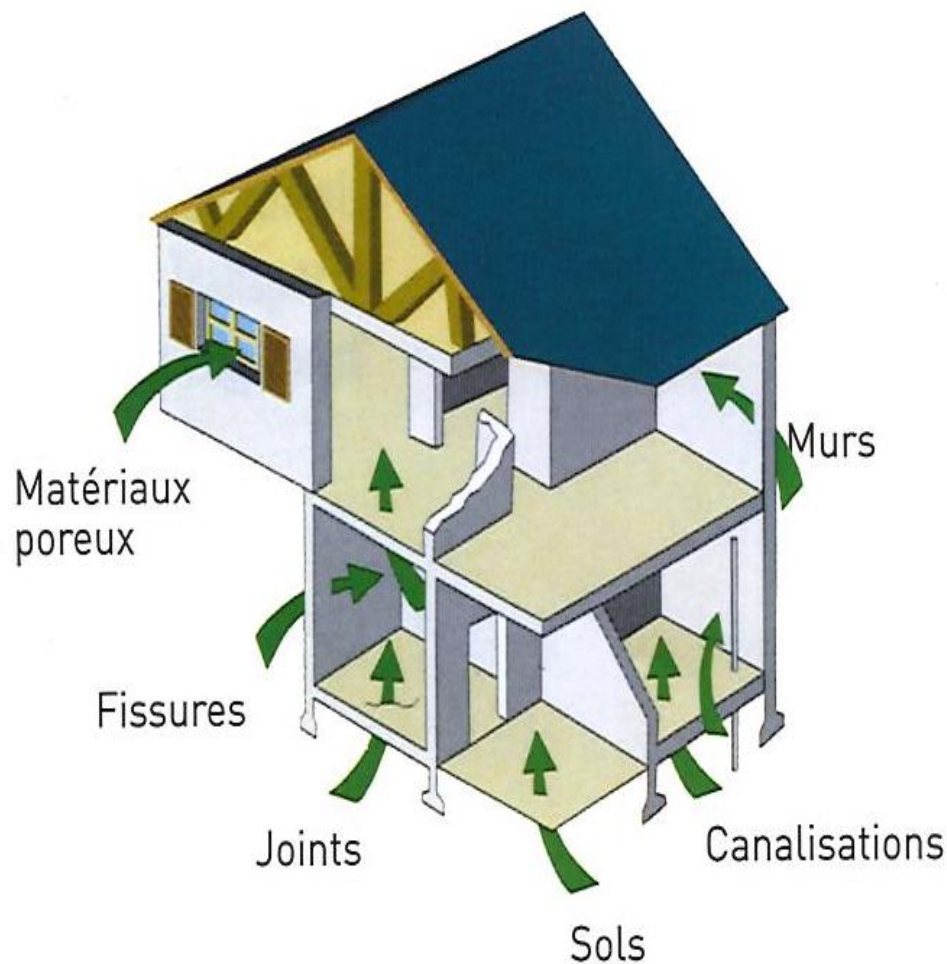
Lorsqu'il **s'infiltré dans une maison**, il peut **s'accumuler** et atteindre des **concentrations élevées**

Entre par les parties en contact avec le **sol** (cave, vide sanitaire, planchers du niveau le plus bas, etc.) avant de gagner les pièces habitées

Infiltration facilitée par **fissures**, **passage de canalisation** à travers les dalles et les planchers, etc.

Accumulation favorisée par le **confinement** et une mauvaise **ventilation**.

On le retrouve également dans les **matériaux de construction** d'origine minérale.





Exposition au radon

Les effets sur la santé



Les données disponibles :

Entre 5 à 12 % des décès par cancers du poumon en France serait attribuables au radon (InVS),

Le risque de contracter un cancer du poumon est multiplié par 25 pour un fumeur exposé au radon (InVS).

Loin derrière le tabac, le radon est le 2^{ème} **facteur de risque de développement du cancer du poumon.**

Pour un lieu donné, l'exposition reçue dépend à la fois de la concentration en radon et du temps passé.

L'association tabac plus radon est à l'origine d'un risque accru non négligeable du cancer du poumon.

Il est reconnu que le **risque de cancer du poumon décroît avec la fin de l'exposition au radon dans le temps.**



Prévention Radon : Déroulement de l'action

🌀 Avec les collectivités locales et les acteurs concernés : **Arche Agglo, Porte de DrômArdèche (26-07), Clermont Auvergne Métropole et Agglo Pays d'Issoire (63), Syndicat Mixte Pays de Tarentaise Vanoise - APTV (73)** et en partenariat avec l'association **Vivre en Tarentaise** pour la Savoie, et les **baillleurs sociaux**.

🌀 **Octobre 2019** : réunions publiques d'information - recherche de volontaires pour faire des mesures avec dosimètres financés par l'ARS - Contacts avec le collectivités, les professionnels de santé et les médias

🌀 **Décembre 2019-mars 2020** : pose de 500 dosimètres, dont 215 dans le Puy-de-Dôme

🌀 **Entre février et mai 2020** : au bout de 2 mois, retrait des dosimètres retournés par voie postale à la CLCV, puis envois au laboratoire pour analyse

🌀 **Mai-juin 2019** : transmission des résultats individuels et conseils pratiques

🌀 **Novembre 2020** : Visioconférences de restitution avec l'ARS et le CEREMA

🌀 **Début 2021** : étude statistique des données radon et habitat (synthèse nationale faite par le ministère)

🌀 **Gros investissement des bénévoles, compliqué par la crise sanitaire.**

Les dosimètres utilisés

La **présence** de radon se mesure par la pose d'un **dosimètre** :

- dans une pièce de vie,
- pendant au moins deux mois,
- et durant la période de chauffage, pour obtenir des résultats représentatifs des concentrations moyennes

* Dosimètres portés et mis en place par les bénévoles de l'association et renvoyés par la Poste par les volontaires

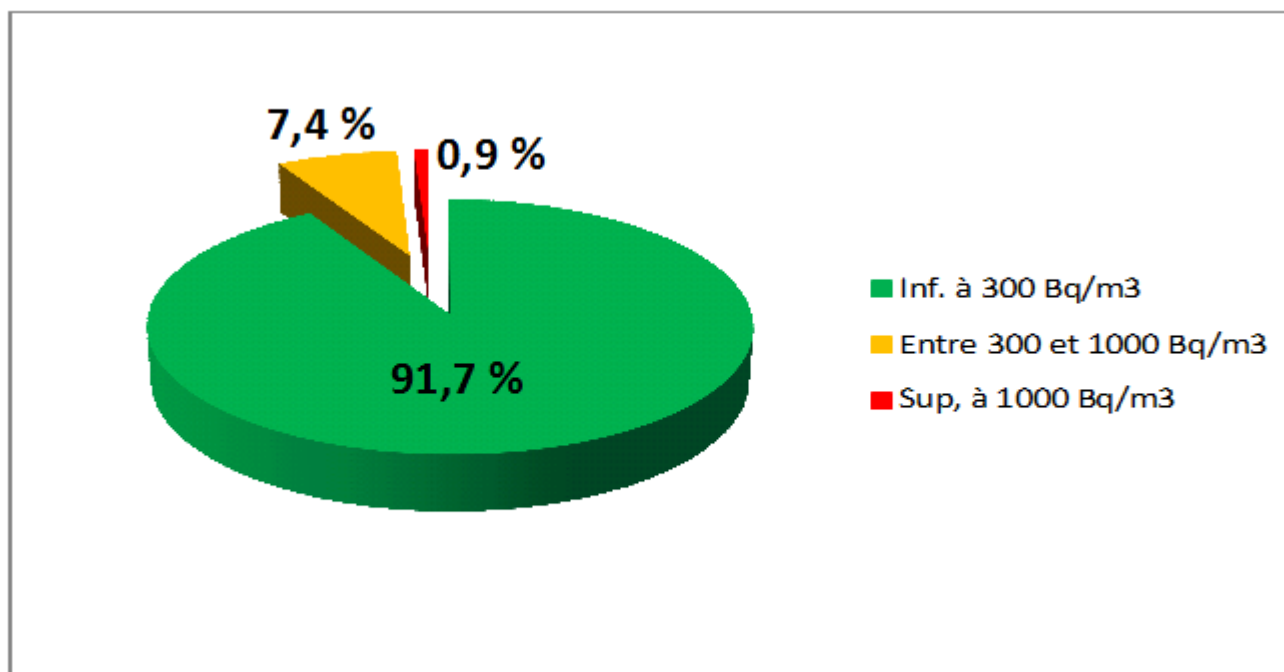
Un laboratoire spécialisé (PEARL) a analysé les dosimètres et fourni les résultats en toute confidentialité, transmis par l'association aux volontaires, avec des conseils pratiques.



Les Résultats des mesures

Territoire d'Agglo Pays d'issoire

108 résultats

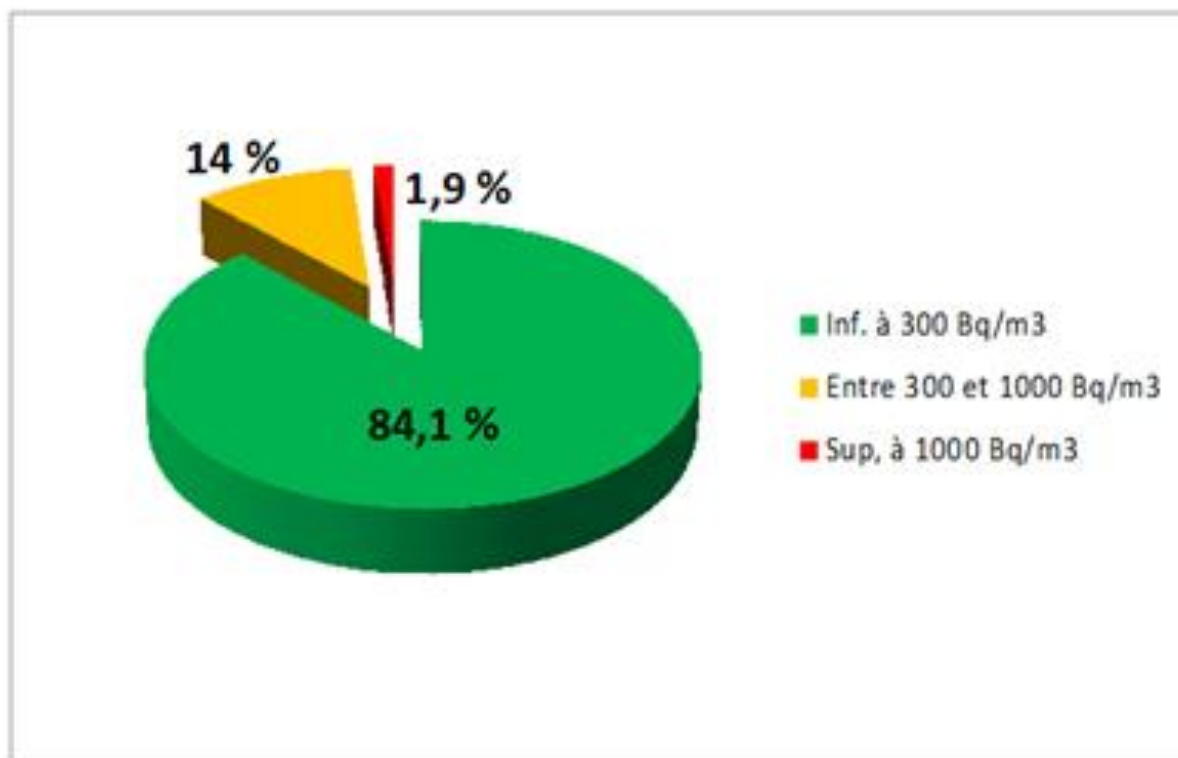


Concentration médiane sur le territoire : 80 Bq/m³

Les Résultats des mesures

Territoire de Clermont Auvergne Métropole

107 résultats



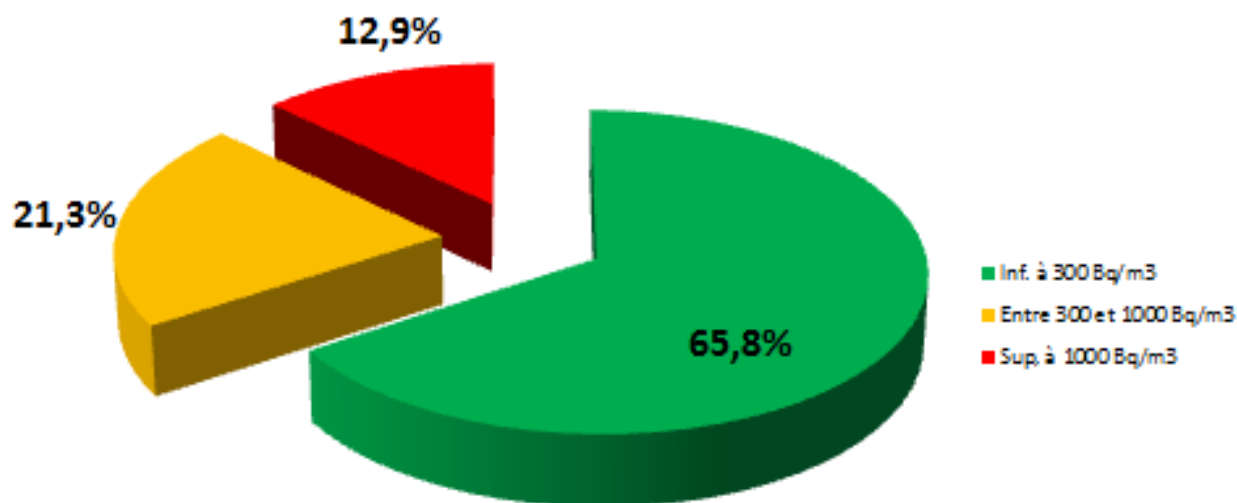
Concentration médiane sur le territoire : 141 Bq/m³

Les Résultats des mesures



Territoire Thiers Dore et Montagne (campagne 2018-2019)

155 résultats



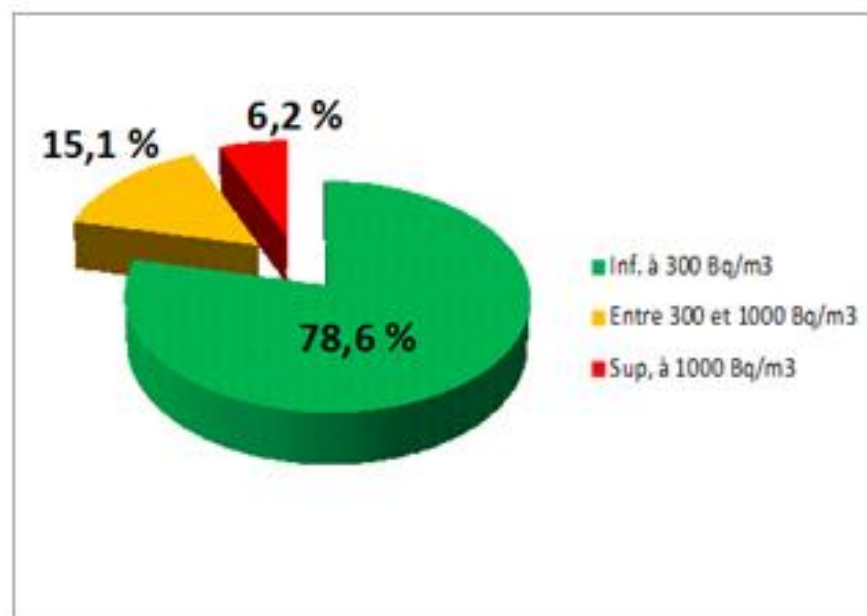
Concentration médiane sur le territoire : 219 Bq/m³

Les Résultats des mesures

De 2018 à 2020 3 territoires ciblés :

- CC Thiers Dore et Montagne
- Agglo Pays d'Issoire
- Clermont Auvergne Métropole

Résultats des 370 dosimètres radon analysés



Plus de 20% des habitations présentent des teneurs moyennes en radon supérieures au seuil de référence de 300 Bq/m³



Radon : que dit la réglementation ?

En France, il n'existe actuellement pas de limite réglementaire applicable aux habitations.

Valeur de référence dans les immeubles bâtis : 300 Bq/m³

(article R.1333-28 code de la santé publique)

Le risque étant d'autant plus faible que la concentration est basse, il est, de manière générale, pertinent de chercher à réduire les concentrations en radon aussi bas que possible quel que soit le niveau mesuré.

Des informations et recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets d'une exposition au radon sont précisées dans l'arrêté du 20 février 2019 :

Trois seuils repères :

Moins de 300 Bq/m³

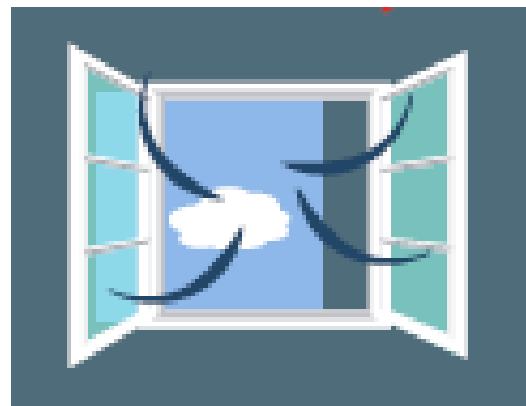
Au dessus de 300 Bq/m³

Au-dessus de 1000 Bq/m³

Recommandations pour la population générale
Recommandations supplémentaires pour les fumeurs.



Radon : les recommandations sanitaires



POUR LA POPULATION GENERALE

 **En-dessous de 300 Bq/m³ : recommandations générales de bonnes pratiques**

- Aérer son logement par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- Vérifier et entretenir, s'ils existent, les systèmes de ventilation installés ;
- Ne pas obturer les entrées et sorties d'air, quelle que soit leur taille ;
- En l'absence de ventilation mécanique, vérifier que les trous d'aération et/ou réglettes d'aération sur les portes et fenêtres ne soient pas bouchés.

Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, veiller au maintien d'une bonne qualité de l'air intérieur

Pas de mise en oeuvre de dispositions spécifiques



Radon : les recommandations sanitaires



🌀 Au dessus de 300 Bq/m³ :

● Recommandations générales de bonnes pratiques +

Aménagement des locaux (actions simples)

- Réaliser des étanchements pour limiter l'entrée du radon dans le logement (fissures, joints sol/mur, entrée de canalisations,...) ;
- Rectifier les dysfonctionnements éventuels de la ventilation ;
- Améliorer ou rétablir l'aération naturelle du soubassement (ouverture des aérations du vide sanitaire ou de caves obturées).



🌀 Au dessus de 1 000 Bq/m³ :

- Il est conseillé de réaliser un diagnostic technique de votre logement, si possible avec l'aide d'un professionnel du bâtiment qui vous aidera à choisir les solutions techniques les plus appropriées

(après mise en œuvre des bonnes pratiques et aménagements des locaux).

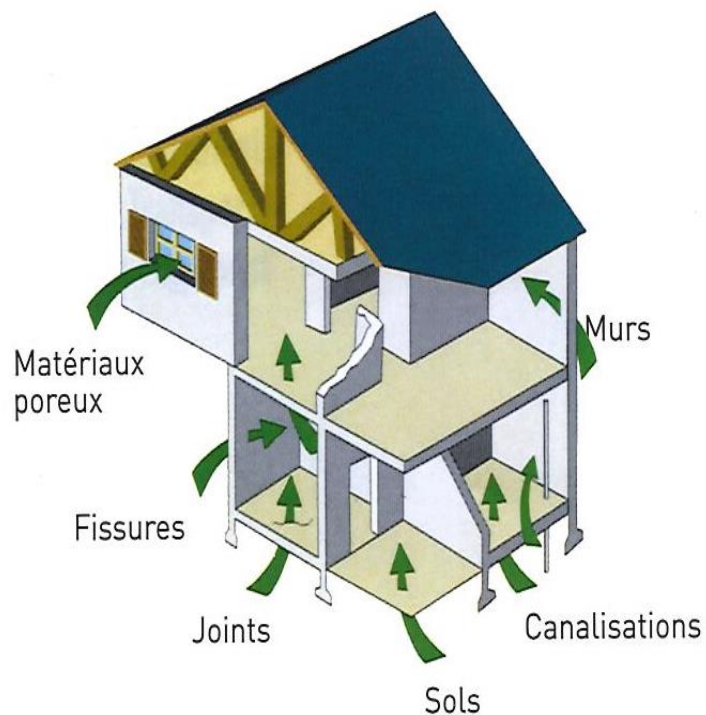


RECOMMANDATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LES FUMEURS ET ANCIENS FUMEURS

• Il est rappelé que l'association tabac-radon augmente fortement le risque de cancer du poumon .

• Il est recommandé d'arrêter de fumer. L'arrêt du tabac permettra la protection de l'entourage exposée à la fumée.

Du radon dans ma maison ?



On en parle, On agit !

Réponses à vos questions



Remerciements à tous les acteurs qui ont contribué au succès de la campagne de prévention

- * **l'Agence Régionale de santé et les trois délégations territoriales pour le financement et leur accompagnement**
- * **les collectivités locales qui ont apporté leur concours pour l'information du public et l'organisation des réunions**
 - * **les volontaires motivés pour leur accueil et les mesures réalisées**
- * **les bailleurs sociaux qui ont accepté des mesures dans leurs logements**
 - * **les pharmaciens qui ont accepté affichettes et dépliants**
- * **les médias locaux et régionaux qui ont bien relayé l'information**
 - * **le CEREMA pour son appui technique**
- * **les bénévoles et salariés CLCV fortement impliqués**



www.clcv.org

Union Régionale CLCV
Auvergne Rhône Alpes

Visioconférence du Puy-de-Dôme
Lundi 09 novembre 2020

Prévention des risques liés au Radon dans les habitations
Parlez-en autour de vous, grâce à vous
l'action se poursuivra

Merci pour votre participation!